

DECISION N° D 18-154Objet : Composition du Comité de Direction de l'EPORA

Le Comité de Direction de l'EPORA a vocation, sous l'autorité de la Directrice Générale, à assister cette dernière dans les réflexions et les prises des décisions en découlant dans les domaines stratégiques, opérationnels et organisationnels impliquant ou concernant l'Établissement.

Il est à ce titre composé des chefs de services de l'Établissement et de la Secrétaire Générale, à raison des responsabilités qui leur sont confiées, de leur qualité de responsable hiérarchique du Service qu'ils dirigent et de leur habilitation à prendre des décisions de manière largement autonome.

2, avenue Grüner – CS 32902
42029 St-Étienne Cedex 1
T. 04 77 47 47 50
F. 04 77 47 47 98

www.epora.fr

La présente décision annule et remplace la décision n° D 18-065 du 25 janvier 2018.

Je soussignée, Madame Florence HILAIRE, agissant en qualité de Directrice Générale de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes, nommée à cette fonction par arrêté du Ministère de la Cohésion des Territoires NOR : TERL18023713A en date du 27 septembre 2018, publié au Journal Officiel de la République Française le 9 octobre 2018,

Décide par la présente que la composition du Comité de Direction (CODIR) de l'Établissement est la suivante :

- Mme Véronique GUIRIMAND, Secrétaire Générale ;
- Mme Isabelle CHARRONDIÈRE, Directrice du service Etudes et Communication Externe ;
- M. Aimeric FABRIS, Directeur Territorial ;
- M. Vincent REMY, Directeur Territorial ;
- M. Alain KERHARO, Directeur Territorial occupant les fonctions d'Adjoint au Directeur Général.

A Saint-Etienne, le 5 novembre 2018

La Directrice Générale

Florence HILAIRE

